



PARIS, 7 DÉCEMBRE 2021

## Communiqué de presse

# Un an après les mots du Président français, la libération de Ramy Shaath est-elle toujours une priorité pour la France ?

Le 7 décembre 2020, le Président Emmanuel Macron évoquait publiquement la situation du défenseur des droits humains Ramy Shaath lors d'une conférence de presse avec le Président Al Sissi, à l'occasion de la visite de ce dernier à Paris. Un an plus tard, l'activiste des droits humains est toujours emprisonné, tandis que de nouveaux contrats d'armement ont été signés avec l'Égypte. Sa libération est-elle toujours une priorité pour la diplomatie française ?

Depuis l'arrestation du défenseur des droits humains égypto-palestinien Ramy Shaath et l'expulsion illégale de son épouse française, Céline Lebrun Shaath, vers la France en juillet 2019, les autorités françaises se disent fortement mobilisées sur sa situation, dans le cadre précisent-elles, d'un « dialogue franc et exigeant avec l'Égypte sur la question des droits de l'Homme ».

Pourtant, un an jour pour jour après le discours d'Emmanuel Macron, rien n'a changé ou presque. Si Céline Lebrun Shaath a pu se rendre quelques jours au Caire en février dernier pour rendre visite à son époux, celui-ci continue de dormir sur le sol dur et froid d'une cellule surpeuplée de 25 m<sup>2</sup> avec une quinzaine d'autres codétenus.

Depuis près de 900 jours, Ramy Shaath est maintenu en détention préventive, uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression et à la participation aux affaires publiques. Une détention arbitraire mais aussi illégale au regard de la loi égyptienne, qui fixe à deux ans la durée maximale d'une telle détention. Par ailleurs, après son ajout arbitraire sur la « liste des personnes et entités terroristes », dénoncée par des experts de l'ONU, sa procédure d'appel a été rejetée par un tribunal égyptien malgré l'absence de preuves et d'enquête.

Il y a un an, le président Macron disait ne pas conditionner la « coopération en matière de défense comme en matière économique [aux] désaccords » sur les droits humains, estimant qu'un tel conditionnement « serait inefficace sur le sujet des droits de l'homme ». Les visites de haut niveau se sont depuis succédées, et de nouveaux contrats économiques et d'armement ont été signés. Ramy Shaath n'a toujours pas été libéré.

Pourquoi la France qui se targue d'un partenariat stratégique privilégié avec l'Égypte, est-elle incapable d'obtenir la libération d'un homme, défenseur des droits humains et époux d'une citoyenne française ? Où est l'efficacité ?

Il y a un an, Emmanuel Macron soulignait également l'importance d'une « société civile dynamique, active et inclusive ». Il est plus que temps d'obtenir de son allié égyptien des engagements concrets en ce sens, à commencer par la libération de Ramy Shaath et la réunification de sa famille.

---

### SIGNATAIRES / CONTACT PRESSE

ACAT-France | Louis Linel, chargé de communication et plaidoyer  
communication@acatfrance.fr | +33 1 40 40 74 10 | +33 6 27 76 83 27

Amnesty International France

Cairo Institute for Human Rights Studies

Fédération internationale pour les droits humains

Human Rights Watch

Ligue des droits de l'Homme